

SAINT-LÉON

BULLETIN MUNICIPAL N°50



Lé vent d'auta

INFOS PRATIQUES

Terres du Lauragais

Site de Villefranche Lgais

Bd de la Fontasse

05 31 50 45 50

Site de Nailloux

Rue de la république

(au dessus du bureau de Poste)

Service solidarité, Aide à domicile,

Enfance et Jeunesse

05 62 71 96 95

www.terres-du-lauragais.fr

Permanences PMI

PMI Castanet Tolosan

68 av. Lauragais

31320 CASTANET

05 62 71 91 80

• Tous les jours de 9h à 17h

PMI Montgiscard

Place de l'église

31450 MONTGISCARD

05 61 81 90 10

• Tous les lundi matin

Maison des Services et de l'Emploi

Ce service est destiné aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux entreprises, aux étudiants/scolaire.

MSE (dans les locaux de la Mairie)

Rue de la république

31560 Nailloux

05 34 66 91 64

• Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 13h30 – 17h

Vendredi : 9h – 13h

Tous les derniers samedis du mois :

9h30 à 12h30

www.terres-du-lauragais.fr/emploi

Agence postale Communale

• Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h – 12h

Groupe scolaire de Rouaix

Directrice : Mme LE FILATTRE

05 61 81 56 27

Cantine scolaire :

05 61 81 92 00

Déchetterie

• Horaires d'ouverture

Mardi – Mercredi

Vendredi – Samedi

9h – 12h et 14h – 18h

05 62 18 31 22

Assistantes maternelles

BEGHIN Nathalie 05 61 27 74 97

BELINGUIER M.-Claude 05 61 27 78 67

MAINGUET Valérie 06 13 79 23 98

METOIS Christelle 06 07 18 16 55

MONSERAT Carine 06 32 24 63 04

PISANO Rose Marie 05 34 66 32 39

ROMA Martine 05 67 11 42 15

06 20 62 28 01

SAFFON Josiane 05 62 71 07 04

SPEHA

Lieu-Dit Peyre Souille

514, Route de Nailloux - BP 15

31560 MONTGEARD

05 34 66 71 20

Marché de plein vent

• Tous les lundis de 14h à 19h
sur la place du village

ALSH et ALAE

Terres du Lauragais

05 62 71 96 95

Saint-Léon

05 61 27 72 88

Puéricultrice

Mme BRUNET

05 62 71 94 40

christelle.brunet@cd31.fr

RAM

Relais Assisantes Maternelles
de Saint Léon

06 69 69 55 26

Semaines impaires :

• tous les lundis matin

Semaines paires :

• tous les vendredis matin
« atelier lecture »

Pharmacie de garde

Un service « **RESOGARDES** » a été mis en place par le syndicat des pharmaciens de Haute Garonne, il vous suffit de composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde de votre secteur.

Gendarmerie Nailloux

05 34 66 70 10

Urgences 17

ALLO DOCTEUR un service médical de garde est à votre écoute pour vous apporter une réponse médicale adaptée à vos besoins 3966. A partir de 20 h et toutes les nuits, WE et jours fériés.

Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers amis Saint-Léonnais,

C'est toujours un très grand honneur pour moi de vous accueillir dans cette belle salle du Foyer Rural, remplie d'histoire, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercions d'être venus très nombreux en ce dimanche après-midi ensoleillé. Ce moment revêt un caractère tout particulier, car il permet de partager un agréable moment de convivialité entre Saint-Léonnais toutes générations confondues.

Il me permet de porter à votre connaissance, l'état civil de l'année 2019. Cinq Saint-Léonnais nous ont quittés parfois bien trop jeunes, j'ai célébré également 6 mariages et 18 nouveaux nés sont venus remplir de joie leurs heureux parents. Dans trois ans ils vont fréquenter les bancs de notre école publique, qui, à la rentrée de septembre a accueilli 189 élèves. La nouvelle directrice, Madame Le Fillâtre a pris ses fonctions avec enthousiasme entourée d'une excellente équipe d'enseignants, complétée par nos trois ATSEM au sein des classes maternelles.

C'est aussi le moment de vous faire part en matière d'action publique du bilan des principaux investissements de 2019 :

- Pour le terrain Multisport le montant des travaux s'élève à 66 782 Euros et nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de 22 500 Euros avec, en complément, une subvention de la CAF de 14 756 Euro, reste à charge pour la commune, après récupération de la TVA, seulement 16 121 Euros ;
- En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux au centre bourg sous maîtrise d'ouvrage du SDEHG, les travaux prévus au printemps 2019 ont été repoussés à l'automne du fait de la défaillance d'une entreprise adjudicatrice. Ils sont actuellement en cours et doivent se terminer fin février 2020. Le montant global de ces travaux s'élève à 413 805 Euros et nous avons bénéficié d'une importante subvention à hauteur de 80 %, ce qui représente seulement 83 141 Euros à charge pour la commune de Saint-Léon avec un retour sur investissement sur 7 ans grâce à l'installation de lampes LED pour l'économie d'énergie ;
- Par ailleurs nous avons passé la commande de 2 cloches pour le futur carillon, pour un montant de 15 870 Euros et bénéficié d'une subvention de 6 000 Euros de la part de la Fondation du Patrimoine ;
- Nous avons acquis un défibrillateur pour le hameau de Caussidières.



Enfin la plateforme pour accueillir l'atelier municipal est réalisée et le projet se doit d'avoir une continuité puisque financé budgétairement et bénéficiant d'une subvention déjà accordée par le Conseil Départemental.

Je tiens à remercier le Conseil Départemental pour l'aide apportée dans nos investissements et d'avoir pris en charge la bande de roulement rue de la République dans le bourg de Saint-Léon et financé également l'aire de co-voiturage au lieu-dit « Les Potences »

Je remercie vivement la majorité municipale de son soutien pour mener à bien la réalisation de ces travaux et bien entendu l'ensemble du personnel communal pour la contribution ô combien précieuse pour le suivi administratif, les services techniques pour l'entretien de notre commune ainsi que le personnel dédié à l'école publique.

Merci également aux membres de nos diverses associations qui animent tout au long de l'année les diverses manifestations et donnent vie à notre village.

Le Conseil Municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux de santé avant tout joie et bonheur pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Pour votre information le Conseil Départemental ouvre une aire de co-voiturage aux Potences et nous en avons profité au conseil municipal pour solliciter la pose d'un éclairage public.

Je vous remercie de votre attention et vous adresse mes vœux les plus sincères pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Le Maire, Jean Claude LANDET
Président du SPEHA

SOM MAIRE

- P 2 Infos pratiques
- P 3 Le mot du Maire
- P 4-7 Vie locale
- P 7 Travaux
et acquisitions
- P 8 Vivre ensemble
- P 9 Vie pratique
Intercommunalité
- P 10 On parle d'eux
- P 10-16 Le petit journal
des associations
- P 17 Agenda
- P 16-30 Comptes-rendus
Conseil Municipal
- P 31 À votre service

MAIRIE

Hôtel de ville

1, place de la République
31560 SAINT-LÉON

Tél. : 05 61 81 92 03

Fax : 05 61 81 77 41

mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mardi – Mercredi

Jeudi – Vendredi :

8h – 12h / 14h – 17h

M. le Maire reçoit sur RDV :

le mercredi et le samedi matin

Mmes MM. les adjoints reçoivent
sur RDV : le vendredi après midi

Directeur de la publication :
Jean-Claude LANDET - Maire

Rédaction et photos :
Commission communication

Conception et impression :
NOVA Scop
09000 FOIX - Tél. 05 61 65 14 64

Naissances

BARRERE Mila 18/05/2019
 BATISSOU BUCHOUD Arthur 13/02/2019
 BATISSOU BUCHOUD Robin 13/02/2019
 BRUNO Siobhan 11/06/2019
 CARRERE Jolan 11/06/2019
 CAVEY Lino 01/02/2019
 CROUZILLAT Séléna 05/02/2019
 DE AZEVEDO DUMAS Sandro 27/03/2019
 DOAN Giulia 06/01/2019
 GUARDIOLA Nathan 03/09/2019
 HENOUX PONS Léna 28/06/2019
 LALO Arthur 28/04/2019
 LAMBALLE Xavier 09/06/2019
 MARTY Eliott 16/04/2019
 MONNOT Lexie 14/02/2019
 OLIVIER Julia 07/03/2019
 PAGEON Youri 07/09/2019
 SONTHEIMER Alice 06/07/2019

Mariages

CONNILLIERE Christian
 & DESOUBRY Valérie 26/06/2019
 DEJOU Sébastien
 & MARTINEZ Jessica 31/08/2019
 LALO Alexandre
 & BACHA Floriane 14/09/2019
 LE BOURGEOIS Pascal
 & TESSON Maryvonne 19/07/2019
 RICARD Clément
 & LOPEZ Estefania 06/07/2019
 ROHRBACHER Christophe
 & PEZ Clélia 31/08/2019

Décès

DEBAT Vve LANDET Marie-Jeanne
 24/10/2019
 GEORGE Thierry 11/10/2019
 LELONG Eulalie 20/03/2019
 MARQUIE Jean 21/02/2019
 PELISSIER Céline 17/10/2019
 PITORRE André 24/03/2019



REPAS DE CCAS

Le traditionnel repas du Comité Communal d'Action Sociale s'est déroulé le 8 décembre 2019 à l'invitation de la municipalité.

De nombreux convives se sont retrouvés en ce début de journée ensoleillée et se sont attablés autour d'un généreux festin servi par les employés municipaux.

M. Roques, Président de l'Association Musicale a animé cette journée dédiée aux retrouvailles et à la convivialité, prélude aux fêtes de fin d'année.

ALAE CLAÉ

L'équipe de l'ALAE est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe et de 5 animateurs, aidée par 1 personne de la Mairie. L'ALAE accueille les enfants scolarisés à l'école de Saint Léon, de la petite section au CM2, soit une tranche d'âge comprise entre 3 ans et 11 ans.

Pour cette année, les objectifs pédagogiques sont :

- Favoriser le vivre ensemble et la découverte des autres dans une notion de respect et de tolérance.
- Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans la vie quotidienne.
- Renforcer le lien entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Pour cela plusieurs projets ont été mis en place par l'équipe d'animation :

- Élaboration des règles de vie sous différentes formes, jeux sportifs, mises en scènes filmées avec montage vidéo
- Flipbook
- Danse et Flash Mob
- Scrapbooking (fabrication de cartes et album photos)
- Ateliers Enfants-Famille avec thèmes variés
- Accompagnement « projet d'enfants »
- Petit reporter (articles sur le marché, sur les assos, sur la Mairie..)
- Grands Jeux



Laetitia



David



Laura



Clémence



Jonathan



Christine



Swan



L'année scolaire 2018/2019 s'est achevée sur l'aboutissement d'un grand projet: une sortie de 3 jours et 2 nuits avec toutes les classes de l'école, de Petite Section à CM2. C'est à destination de Arreau, dans les Hautes-Pyrénées, que les quatre bus contenant les 165 élèves et une vingtaine d'adultes ont pris le départ le 12 juin. Au programme, randonnée, bien sûr, mais aussi initiation à des sports moins accessibles au quotidien, comme l'escalade et la spéléologie. Chaque activité étant adaptée aux différentes tranches d'âge.



Une belle fin d'année, et un souvenir indéfectible pour les élèves.

Cathy DUCLOS



GROUPE SCOLAIRE DE ROUAIX

Cette rentrée scolaire 2019 a vu arriver de nouveaux enseignants et une nouvelle directrice.

- M. Leroy et Mme Duroure pour la classe de CE1/CE2
- Mme Le Fillâtre pour la classe de CM1/CM2 et la direction.



Quelques projets et actions en ce début d'année scolaire

Les élèves ont ramassé les déchets à Saint-Léon, effectué tout un travail autour des déchets et sur la préservation de la biodiversité, élu leurs délégués de classe et participé à un conseil de délégués.

Le rugby est à l'honneur cette année :

- 6 séances d'EPS en collaboration avec un intervenant rugby sont prévues pour chaque classe
- Nous aurons la visite de Fabien Pelous
- Nous rencontrerons également une joueuse professionnelle, et un arbitre professionnel
- Nous essaierons d'assister à un match au stade
- Et enfin une rencontre sportive des différentes classes est prévue en fin d'année



Quelques sorties ont déjà eu lieu :

- Une sortie cinéma pour la classe de Mme Henriot au cinéma d'Auterive. Il s'agissait d'une séance de 50 minutes comprenant plusieurs petits films sur le thème du jardin, de l'écologie.
- Une sortie pour les classes de Mmes Le Fillâtre et Dieu à la cité médiévale de Carcassonne. Les élèves ont découvert le château et ses remparts et se sont divisés pour découvrir le musée de l'école d'autrefois et une pratique artistique: l'écriture marbrée.



Les incontournables du premier semestre :

- Comme tous les ans, le CROSS collège et le CROSS école ont eu lieu et sont toujours autant appréciés des élèves et des familles.
- La journée avant les vacances de Noël est rythmée par la visite du Père Noël et la distribution des cadeaux, le grand repas tous ensemble sous le préau et la chorale auprès des parents.



Fruits, légumes, produits asiatiques, crêpes, fromages... les commerçants vous attendent tous les lundis à partir de 15h sur la place du village. Le boucher charcutier est présent également le jeudi après-midi.



ON
PARLE
D'EUX

Les carillonneurs



Sur le prestigieux carillon du clocher de la cathédrale Saint-Antonin de Pamiers, quatre jeunes carillonneurs saint-léonnais ont passé cette année, avec grand succès, leur audition diplômante. Après ceux de Castelnaudary et de Notre-Dame de la Drèche à Albi, c'est en effet le carillon à 49 cloches de la cathédrale de Pamiers qui accueillait cette année cette haute manifestation musicale, organisée de main de maître par l'association Carillons en Pays d'Oc.

Quatre classes de carillon dans le Grand Sud

Il n'y a que quatre classes de carillon au total dans le Grand Sud: le conservatoire de Pamiers, le conservatoire de

Perpignan et l'école de musique de Saint-Léon, auxquelles il faut ajouter l'ouverture récente d'une classe de carillon au collège de Villefranche-de-Rouergue, dans le sillage de l'agrandissement du carillon de la collégiale. Du fait de la rareté et de la dispersion des centres d'enseignement, les occasions de rencontre ne sont pas si nombreuses, pour les carillonneurs. Aussi cette audition diplômante proposée chaque année par l'association Carillon en Pays d'Oc est-elle particulièrement appréciée. Venus d'Ariège, d'Aveyron, de Haute-Garonne et même de Montpellier, neuf candidats y participaient cette année, dont les quatre jeunes musiciens saint-léonnais.

Ils présentaient chacun une pièce imposée et une pièce libre. La pièce imposée, suivant le niveau (année de pratique) du jeune musicien, allait de «Frère Jacques» (chanson enfantine) à la «Sicilienne» de Gabriel Fauré, en passant par un chant traditionnel béarnais, un extrait de Mary Poppins ou encore un menuet de Bach...

Mention «très bien»

Le jury était composé de Jean-Pierre Carme, carillonneur à Castres, et de Christine Vanhoutte et Aurélien Lelong, enseignants au conservatoire de Pamiers. **Les jeunes Saint-Léonnais, Anaëlle et Rémi en niveau découverte, Juliette et Jeanne** en 1re année, qui étaient allés s'entraîner, quelques semaines auparavant, au carillon de la collégiale de Castelnaudary, ont tous quatre obtenu leur diplôme avec mention «très bien».

Du fast-food à l'élevage de chevaux et cochons d'Inde, le joli destin de Marion Bergeaud

Il y a quelques années, Marion Bergeaud a quitté son emploi dans un fast-food pour assouvir sa passion. Elle est en passe de monter sa pension à Parisou.

À l'ombre des imposants chevaux Irish cob de la ferme de Parisou, 22 cochons d'Inde vous contemplent. Ici, à Saint-Léon, pas de pyramide mais beaucoup d'animaux en plein air.

La maîtresse des lieux, c'est la souriante Marion Bergeaud, 28 ans, cheveux bruns et yeux noisette. La jeune femme s'apprête à construire une pension pour chevaux et cochons d'Inde.

«Vivre au rythme d'une ferme»

La pension de Marion sera «nature» ! «Il n'y aura pas de box», précise-t-elle. Les chevaux pensionnaires vivront dans les champs, comme les siens. Marion pourra en accueillir huit, de toute race.

Quelques clients potentiels se sont déjà montrés intéressés par sa formule de pension «pas chère». Marion Bergeaud précise :

Ce ne sera pas une pension pour chevaux de compétition. J'aurai une clientèle de loisirs. Le but, c'est de vivre au rythme d'une ferme.

La ferme de Parisou, en l'occurrence, et ses 265 ha de terres céréalières et de tourneols. Depuis mai, Marion Bergeaud y a rejoint son compagnon, Sébastien Lapalu, jeune agriculteur céréalier de 31 ans.

Outre les céréales, elle gère son élevage de six chevaux, dont quatre Irish cob. «C'est cette race qui m'a donné envie d'élever des chevaux !», s'exclame-t-elle en caressant Gladiator, un Irish cob de 2 ans. Avant de poursuivre :

Ils sont colorés, gentils, calmes et rustiques. Les poulains naissent dans les champs. Quand je vois des chevaux inséminés artificiellement au haras, ce n'est pas l'idée que je me fais de l'élevage. Je n'aime pas forcer la nature. Je vends des chevaux à des gens qui cherchent la complicité avec l'animal.

Six ans dans un fast-food

«J'ai toujours voulu avoir un cheval mais c'était trop cher, se souvient la passionnée. Pour acheter Charmeur, un pur-sang anglais, à mes 18 ans, j'ai travaillé six années dans un fast-food. J'ai notamment été cheffe d'équipe.» Un job alimentaire qui dure. À l'époque, elle ne sait pas «quoi faire d'autre», n'ayant pas le bac.



Marion Bergeaud à Parisou, avec Pepsi, un cochon d'Inde sheltie couronné, et à côté de Gladiator, un Irish cob âgé de deux ans. (©Actu.fr/xt)

Quand elle rentre du fast-food, elle aide son compagnon dans les champs et prend plaisir à s'occuper de ses animaux. Il l'encourage.

Bingo ! En 2013, la Saint-Léonnaise passe un brevet professionnel de Responsable d'exploitation agricole, grâce au Fonds de gestion du congé individuel de formation (Fongecif). «Ça me permet d'avoir des aides pour m'installer.»

Cinq ans plus tard, elle touche au but. «Les gens peuvent m'appeler pour venir voir la ferme, invite Marion. Moi-même, j'aime bien savoir chez qui je laisse mes animaux.»

Cochons d'Inde

Autre corde à son arc, un élevage et du gardiennage de cochons d'Inde et petits animaux (lapins, rats...). «J'ai passé un certificat de capacité Animaux domestiques, l'an passé. Plus tard, j'aimerais proposer un petit parc avec plein de cabanes, au milieu de la pension pour chevaux.»

Avantage, elle peut garder les animaux toute l'année. «Je suis en vacances tous les jours, je fais le métier que j'aime. Même si ce n'est pas tous les jours facile.» À long terme, elle voudrait passer en ferme pédagogique, avec des chèvres, des lamas... Comme elle le dit : «On ne s'installe pas comme ça, du jour au lendemain !»

Sports équestres

La saison 2019 s'achève sur une excellente nouvelle pour l'Ecurie de Gwendolen Fer. La jeune directrice de l'écurie éponyme basée sur les hauts de Saint-Léon, et son cheval Romantic Love ont remporté, ce troisième week-end de novembre, le Concours complet international (CCI-4L) de Pratoni del Vivaro en Italie. De très belle manière : classés seconds avec le dressage, Romantic et Gwendolen ont réalisé un cross tout en maîtrise pour ce qui n'était pourtant que le 2^e cross du crack de 14 ans pour cette saison 2019. Pour parachever l'exploit, un saut d'obstacles sans faute a permis au couple saint-léonnais de remporter l'épreuve et d'accrocher un nouvel accessit à son palmarès. Cette victoire est synonyme de qualification olympique et de réintégration dans le groupe 1 (ex JO/JEM) de la Fédération française pour Romantic Love. Et au passage, Gwendolen devient la première cavalière française de l'histoire à gagner une épreuve de niveau 4L (après l'avoir été sur le niveau 4S et 5L).



Et ce n'est pas la seule bonne nouvelle puisque, avec sa troisième place sur ce même circuit italien (et pour sa première participation à un CCI-4S!), Arpège de Blaignac intègre, lui, le groupe 2 ! En l'espace de trois mois, et sur seulement trois concours internationaux (à Pratoni del Vivaro, Lignières et aux Haras du Pin), Gwendolen a donc eu la chance d'obtenir les résultats lui permettant d'avoir trois chevaux inscrits sur les listes d'Elite de la Fédération française d'équitation (FFE) : Romantic en groupe 1 ainsi que TraumPrinz et Arpège en groupe 2 !

Tous ont bien gagné quelques semaines de vacances ! Après quoi, les chevaux reprendront le travail dès le début d'année. Et nous retrouverons Gwendolen et Arpège lors du cross indoor de Bordeaux, le 7 février prochain...

La Dépêche du Midi

Éffectués en 2019:

- Effacement des réseaux électrique et téléphonique dans le centre de bourg de Saint-Léon en cours de réalisation avec remplacement de l'éclairage public;
- Pose de 2 robinets d'eau supplémentaires au cimetière de Saint-Léon;
- Création d'un terrain multi sport pour lequel ont été attribuées 2 subventions (Conseil Départemental à hauteur de 22 500 euros , CAF à hauteur de 14 756€) avec un reste à charge pour la commune de 16 121 euros.



- Acquisition d'une table de ping pong et de bancs pour le terrain multi sport;
- Terrassements du terrain dédié au futur atelier municipal;
- Lancement de la procédure pour la création de l'atelier municipal;
- Réfection de la voirie départementale à l'intérieur du bourg;
- Pose d'un défibrillateur au hameau de Caussidières;
- Carillons: 2 cloches sont commandées auprès de la Fonderie PACCARD et seront mise en place en cours d'année 2020. La Fondation du Patrimoine a versé à cet effet le montant de 6000 euros au titre du Concours «J'aime mon Patrimoine».
- PLU: Le 18 septembre 2019, le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté et approuvé en Conseil Municipal par 8 voix pour et 3 voix contre.
La délibération approuvant le projet a été adressée à la Préfecture ainsi qu'aux personnes publiques associées, ces organismes ont jusqu'à la fin du mois de janvier pour nous faire retour de leurs remarques.
A la suite, une enquête publique sera organisée conformément aux règles en vigueur, un commissaire enquêteur sera désigné par l'administration.
Nous vous rappelons que le dossier du PLU arrêté est consultable à la Mairie pendant les heures d'ouverture.
Monsieur le Maire et son adjoint à l'urbanisme restent à votre disposition pour tous renseignements à ce sujet.



VIVRE ENSEMBLE



Nos amis les bêtes

Un arrêté municipal en date du 21/06/2002 réglemente la divagation des animaux sur le territoire communal et nous vous rappelons que, **pour tout animal domestique errant** sur la commune, il sera fait appel à **la fourrière**.

D'autre part, **les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs de jour comme de nuit**, peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.



La gestion des déchets

Composteurs disponibles **au prix de 29.99€** en plastique recyclé d'une **contenance de 300L (bio seau d'apport + guide de compostage offert)**. A retirer sur le site de la Camave sur prise de rendez-vous.

En option, il peut être livré **au domicile par le service gestion des déchets qui forme l'administré, si nécessaire sur l'utilisation de ce dernier**. Pas de minimum par foyer

Pièces justificatives à fournir :

Un justificatif de domicile de – de 3 mois + chèque à l'ordre du trésor public d'un montant de 29.99€

Contact :

Sandrine Gouaze, Ambassadrice du tri
Département Environnement
sandrine.gouaze@terres-du-lauragais.fr
06 45 73 17 08
22 Chemin de la Camave, 31290 Villefranche-de-Lauragais

La Communauté de Communes Terres du Lauragais PROPOSE DES COMPOSTEURS

MODÈLE Eco-Master	DIMENSIONS POIDS PRIX	CARACTÉRISTIQUES	BIO SEAU
	> 60 cm large > 60 cm de profondeur > 90 de hauteur	> Capacité 300L > Convient pour le compostage individuel	> Un bio seau de 10L sera offert afin de faciliter les apports au composteur.

GESTION DES DÉCHETS

Consignes de tri sélectif

ACCEPTÉS DANS LE BAC JAUNE

Carton



Briques alimentaires
Boîtes en carton
Emballages carton

Métal



Aérosols ménagers non dangereux
Barquettes aluminium
Canettes
Conserves

Papiers



Journaux
Prospectus
Livres
Magazines
Papiers
Enveloppes

Plastique



Bidons ménagers
Bouteilles
Flacons

REFUSÉS



Polystyrènes



Autres objets métalliques
Papiers aluminium
Outils



Papiers alimentaires
Photographies
Radiographies



Barquettes
Couches
Pots de yaourt
Restes alimentaires
Sacs et films



GESTION DES DÉCHETS

Qu'est-ce que je mets dans les ordures ménagères ?



Où ? : dans les conteneurs verts

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets restant après opération de tri et de compostage qui n'ont pas vocation à être recyclés.

Pour des raisons d'hygiène, les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs poubelle fermés.

Exemple :

- Pelures d'agrumes
- Sacs plastiques
- Couches
- Pots de yaourt
- Sacs de croquette
- Barquettes en polystyrènes
- Blister

Les déchets refusés

Bouteilles de gaz (elles doivent être ramenées au vendeur)

Produits chimiques

Encombrants

Cendres et braises

Végétaux

Gravats



Recensement militaire ou citoyen

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile en se munissant de sa carte d'identité ou passeport valide et du livret de famille à jour, il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Il doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. A la suite du recensement la mairie délivre une attestation de recensement, il n'est pas délivré de duplicata. Cette attestation est demandée lors de l'inscription à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique BEP, baccalauréat...ou à l'examen du permis de conduire.

CNI & Passeports

La commune de Saint-Léon ne gère plus les demandes ou renouvellement de carte d'identité et de passeport.

Les prises de RDV pour les dossiers de carte d'identité ou de passeport peuvent se faire en ligne auprès de la mairie de Nailloux en suivant le lien :

<https://www.rdv360.com/mairie-de-nailloux> ou toute autre mairie à votre convenance équipée du système dématérialisé.

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale peut désormais se faire par voie dématérialisée, la date limite est fixée au 7/02/2020.

www.service-public.fr

Nuisibles : frelons asiatiques

VIE PRATIQUE

La commune fait appel à une société externe afin d'éradiquer les nids de frelons asiatiques.

Si vous en observez, appelez le secrétariat de mairie.

A quelle période les frelons font-ils leur nid ?

Les adultes naissent généralement en mai puis deviennent des frelons ouvriers stériles. Ces derniers vont alors aménager de nouvelles alvéoles pendant que les reines vont pondre d'autres œufs. C'est à la mi-septembre que la colonie atteint son pic de développement.

Une fois le nid vide les frelons vont-ils revenir dans le même habitat ?

Non, chaque nid est annuel, cela est valable aussi bien pour les frelons Européens et les guêpes.



Les frelons hibernent-ils ?

Les frelons sont des guêpes sociales qui, toutes, meurent en automne excepté les nouvelles reines qui partent seules hiberner dans une cachette et non dans le nid.... En automne, il est donc tout à fait possible de récupérer ces nids afin de les conserver.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Déploiement de la fibre optique

Suivez le lien :

<https://www.haute-garonne.fr/la-fibre-partout-pour-tous>



Création d'une aire de covoiturage LD Les Potences par le Conseil Départemental





espace INFO ÉNERGIE

Les Espaces Info Energie, dispositifs gratuits, neutres et indépendants apportent aux habitants des informations ainsi des conseils techniques et financiers pour améliorer la performance énergétique de leur habitation. Leurs missions sont les suivantes :

Conseiller : Accompagnement des publics dans les phases amont du projet

Le rôle des permanences Info-Energie consiste à apporter des conseils d'ordres technique, économique et environnemental pour la rénovation, la construction et avant l'achat d'un bien. Le conseiller propose des solutions adaptées par téléphone et/ou par entretiens aux demandeurs sur :

- L'isolation et les éco matériaux,
- Les différents systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- Les énergies renouvelables,
- Les économies d'énergies au quotidien,
- Les aides financières.

Convaincre et mobiliser : Information et sensibilisation des publics

Des programmes d'animations notamment l'organisation d'événements (nuit de la thermographie, visite de site exemplaire), ou la participation à des manifestations (fête de l'énergie), ont pour objectif la dynamisation de la demande liée à la rénovation de l'habitat et aux économies d'énergie.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez prendre contact par téléphone avec le conseiller au 05 34 33 48 02 ou par mail à infoenergie@cd31.fr

msap MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



MSAP Des Terres du Lauragais
Nailloux

DES SERVICES POUR TOUS

Mission MSAP

La MSAP des Terres du Lauragais, est un lieu d'accueil de proximité qui vous permet, particulier ou professionnel, d'être accompagné dans vos démarches de la vie quotidienne et notamment au niveau des services en ligne et téléprocédures.



Accueil, information, orientation



Accompagnement aux démarches administratives



Aide à l'utilisation des services et des outils numériques



Mise en relation



Santé - Social



Emploi - Formation



Famille



Entreprise



Retraite



Démarches administratives



Logement - Energie



Accès au droit



Transport - Mobilité

Services de la MSAP des Terres du Lauragais

Un espace d'accueil avec :

- Centre ressources et documentation
- 2 ordinateurs en libre accès avec imprimante et scanner

Des logiciels à disposition :

- Logiciel Parcoursé d'aide à l'orientation ou à la reconversion
- Logiciel AGDE pour une meilleure connaissance du tissu économique du territoire Terres du Lauragais

Un accompagnement personnalisé pour faciliter vos démarches :

- Conseil pour l'élaboration de CV et lettres de motivation
- Aide pour la constitution de dossiers (surendettement, demande de logement, retraite...)
- Accompagnement sur le site ANTS (CNI, cartes grises...)
- Aide à l'utilisation des services en ligne (espace personnel Pôle Emploi, Mon Compte sur la Caf.fr actualisation, Emploi Store...)
- Ouverture de comptes en ligne (CPF, CPA, compte Impôts, Ameli.fr...)

Orientation vers les permanences MSAP et le reste du réseau partenarial :

- CCI, CD31, CFPPA, CRIJ, FNARS, LENO, ...

Animations thématiques (ateliers, forum emploi, rendez-vous Entreprises en Lauragais...)

Diffusion de l'information aux publics via mailing, blog et page facebook

Permanences en Haute Garonne

Pour assurer ce service, le Conseil Départemental de la Haute Garonne a choisi de mettre en place des permanences délocalisées suivant les bassins de vie, ceci pour les rendre plus accessibles.

Actuellement, les permanences sur le PETR Pays Lauragais sont effectives depuis le 1^{er} juillet. Les lieux de permanences sont les suivants :

- Montferland (siège), de 14h à 16h30 le 1^{er} vendredi de chaque mois,
- Caraman, de 9h30 à 12h tous les mercredis,
- Revel, de 14h à 16h30 tous les mercredis,
- Nailloux, de 14h à 16h30 tous les jeudis,
- Villefranche-de-Lauragais, de 9h30 à 12h tous les vendredis.

Dans chacune de ces permanences, le dispositif Espace Info Energie est jumelé, une fois par mois, par un opérateur du PIG (Programme d'Intérêt Général). (cf liens)



ASSOCIATION « PASSION TRAIL LAURAGAIS »

L'association Passion Trail Lauragais existe depuis 2011 sur la commune de Saint Léon.

Nous comptons à ce jour une vingtaine de membres. Nous nous retrouvons tous les dimanches matin à 8h30 sur le parking de l'école de Saint Léon mais nous partons aussi régulièrement depuis Montgiscard, Montbrun Lauragais ou Venerque par exemple. Cependant, en fonction des objectifs de chaque coureur et des courses à venir, nous pouvons courir ensemble en semaine le soir.

Nous courrons autour du village et sur chemins essentiellement, sur des circuits de 10 à 20km.

L'association est ouverte aux débutants et aux confirmés, c'est un moment convivial.

Nous participons régulièrement à des courses autour de chez nous :

Ronde du Chardon à Montgiscard, les Virades de l'Espoir à Espanès, le trail de Venerque et le Trail Val31 à Villefranche Lauragais... Mais nous sommes également présents sur des courses mythiques comme le GRP à Saint-Lary, le Festival des Templiers à Millau, l'Aneto Trail à Luchon, sur des parcours de 40 à 80km.

Nous sommes très sensibles à notre environnement et spécifiquement à la qualité des chemins autour de la commune. Aussi, l'association souhaite s'impliquer dans l'entretien de ces chemins et a déjà rencontré la Mairie à ce sujet.



Retrouvez toute notre actualité sur la page Facebook du club : <https://www.facebook.com/PassionTrailLauragais/> ou contactez-nous par tel : 06 81 57 22 46. Rejoignez-nous !



COMITÉ DES FÊTES DE CAUSSIDIÈRES

Le comité des fêtes de Caussidières vous présente ses meilleurs vœux et vous invite à participer aux diverses manifestations qui se dérouleront durant l'année.

- **Tous les mardis à 21 h** : concours de belote au Foyer Rural de Caussidières,
- **Dimanche 1^{er} mars** : Loto au Foyer Rural de Saint-Léon à 14h30,
- **Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 août** : FÊTE LOCALE, le programme vous sera remis ultérieurement.

Nous vous réservons le meilleur accueil pour tous ces événements festifs.

Le Bureau

LE YOGA S'ADAPTE À CHAQUE CORPS

Agées de plus de 4000 ans, le Yoga et la Méditation, reconnues aujourd'hui comme outil de développement personnel, accompagnent et libèrent le corps (et l'esprit) de la douleur.

N'appartenant d'aucune manière à une secte ou à un courant de pensée communautaire.... le Yoga, que je transmets au plus grand nombre, s'apparente à une discipline sportive physique et mentale qui nous accompagne pour faire face aux changements de la vie de tous les jours



Stressé ? Fatigué ? Convalescent ? Ou simplement soucieux de votre santé ? le Yoga est fait pour vous quel que soit votre âge et votre santé - le Yoga s'adapte à chaque corps : posture allongée, sur chaise, ou debout. Vous êtes suivi médicalement ? Handicapé ? le Yoga peut aussi vous convenir.

Et c'est en toute simplicité et sécurité que vous pouvez tester le cours, dans notre village, rue de la Bascule en face du Dojo, sous le Foyer rural ; le jeudi matin à 9h30 et à 19h et en stage le samedi.

TÉMOIGNAGES D'ÉLÈVES

Sophie, 66 ans : «Le yoga m'a appris à prendre conscience de mon corps, à respirer et à évacuer le stress lié au travail. A la retraite, je pensais que je pourrais m'en passer mais non ! En fait les exercices d'étirement, d'assouplissement et de concentration sont devenus indispensables. Les cours de Gabrielle sont variés, structurés et ses musiques "enveloppantes". Des moments de douceur et de bien-être que je recommande vivement.»

Roger, 48 ans, ancien sportif professionnel «pratiquant le Yoga depuis quelques années déjà, j'apprécie de venir chaque semaine à tes cours, Gabrielle, qui ne sont jamais identiques, et sont joyeux et rigoureux des corps de chacun. Le lendemain du stage d'un samedi, je me suis surpris à avoir une élasticité dans les jambes lors du footing hebdo, incroyable !»



Yoga et méditation à Saint-Léon chaque jeudi et une fois par mois avec l'Ecole Yoga-Together

Nathalie, 74 ans : «Je ne peux pas me tenir assise au sol car j'ai de gros problèmes aux jambes ; Gabrielle m'a conseillée des postures adaptées et je ressens ainsi le bienfait des étirements et de la respiration».

Inscrite à la Fédération nationale des professeurs de Yoga sous le numéro 34-322, je continue toujours à m'instruire de cette discipline si passionnante.

Gabrielle Ladevant 06 21 55 01 06 yoga-together.com - un Yoga pour Tous !



JPSL

A l'occasion du Téléthon organisé le 23 novembre par le Moto Club des Joyeuses Pétroleuses Saint Léonnaises au profit de l'association «Les coteaux aux côtés d'Elodie» et pour clôturer la saison, le club s'est réuni autour d'un repas convivial.

La traditionnelle sortie des mobylettes qui anime traditionnellement cette journée n'a pas pu se faire à cause d'une météo particulièrement défavorable. Néanmoins les adhérents se sont mobilisés lors de cette journée et cette rencontre a permis de récolter 150 euros qui seront reversés à l'association d'Elodie.

Toute l'équipe du club JPSL vous souhaite une très bonne année 2020 – N'hésitez pas à venir nous retrouver !

Le bureau.



DÉTENTE & BIEN-ÊTRE

Vous propose des **Rencontres hebdomadaires :**

- **lundi de 11h00 à 12h00 gym douce**
- **mercredi de 9h15 à 10h15 gym douce** au Dojo à St-Léon derrière le foyer rural
- **Le mercredi de 20h à 21h15 gym de renforcement musculaire et cardio** au foyer rural à St-Léon

Les séances de gymnastique sont animées par Brigitte pour favoriser l'amélioration de votre santé et de votre condition physique avec des activités respiratoires, du renforcement musculaire et cardio, de la souplesse, de la coordination et de l'équilibre. Dans la bonne humeur.



Merci à tous pour le marché de la Mère Noël



Détente
&
Bien-être
Saint-Léon



LES DATES À RETENIR :

- AG le mercredi 22 janvier au foyer rural à 20h30
- Stage le 29 février au Dojo de 14h à 18h
- Sortie randonnée 26 avril au Dojo à 9h
- **PORTE OUVERTE le 24 juin**
- **Vide grenier le dimanche 28 juin** Inscription en mars 2020 (2€ le mètre)

Brigitte: gym.sante@free.fr

Sophie: 06.1239.27.55

Valérie: 05.61.54.01.85

**Retrouver toutes les informations sur Facebook
ou contact à assoc.detenteetbienetre@gmail.com**

Adhésion annuelle 85€ accès aux 3 cours à partir de 16 ans

ASSOCIATION PRIS EN FLAG

Depuis maintenant 2 saisons, nous sommes une douzaine à pratiquer du Rugby Flag sur notre terrain de sport de Saint Léon.

Pour ceux qui ne connaissent pas, le rugby flag est à mi-chemin entre le rugby à 7 et le rugby à toucher, avec des règles simples:

- pas de mêlée • pas de raffut
- pas de jeu au pied • pas de plaquage
- en lieu et place du plaquage, un «flag» à arracher à la ceinture de l'adversaire
- au bout de 3 «flags», la balle change de camp. Idem pour tout en-avant ou ballon tombé.

C'est un jeu très ludique qui permet de se dépenser, de se faire des passes tout en essayant de prendre des intervalles. L'avantage de ce rugby sans contact est qu'il est accessible à tous et à toutes, filles et garçons, dès l'adolescence et jusqu'à ce que le corps dise stop.

Pour pouvoir jouer, il suffit d'être 4 contre 4. Les séances durent généralement 1h30 avec un petit échauffement à base d'exercices de passes.

Cela se passe le **mercredi soir à 18h30**. Si vous voulez venir voir comment cela se passe, regardez si le stade est éclairé!

Si vous êtes partant.e.s ou si vous voulez de plus amples informations, venez nous voir ou contactez l'association: flag-stleon@framalistes.org

Les Pris En Flag de Saint-Léon



Pris en Flag





Lundi 14h à 17h : peinture / Mardi 14h à 17 h : scrabble
Jeudi 10h à 17 h : patchwork-couture - Salle au dessus de l'épicerie



TEMPS LIBRE

L'année 2019 a permis à la section Patchwork de l'association Temps Libre de Saint-Léon de retrouver d'autres passionnées de cette discipline.



Après la réception du club de Roanne en mars 2019 une autre rencontre de plusieurs clubs: Mulhouse, Clermont-Ferrand, Roanne, Melun, Saint-Léon a été organisée à Parent dans le Puy de Dôme. Dans un cadre magnifique face au village de Montpeyrour nous avons pu échanger des techniques en matinée et faire du tourisme l'après-midi.

Nous avons aussi pris le temps de visiter une exploitation fabricant du St-Nectaire et bien sûr déguster cette spécialité. L'ambiance de ce séjour a été formidable aussi nous sommes en train de préparer, pour septembre prochain, une autre rencontre avec les mêmes clubs, ce sera à Figeac.



Nous avons également, avec beaucoup de plaisir, participé au marché de la Mère Noël de Saint-Léon...

Si vous êtes intéressée par cette activité, n'hésitez à venir nous rejoindre, nous vous garantissons le meilleur accueil et une ambiance chaleureuse ainsi qu'au sein du groupe de scrabble et de peinture.



ATOMIC CIRCUS

Pour la deuxième année, ATOMIC circus développe l'apprentissage des arts du cirque tout les jeudi soir au foyer rural de Saint Léon. Les enfants sont ravis d'explorer les différentes disciplines, de créer des numéros et de se représenter lors du spectacle de fin d'année du 25 juin 2020.



Les ateliers proposés:

- Boule d'équilibre
- Fil d'ariane
- Rola-bola
- Monocycles, pédalgos, funwells
- Acrobaties, gymnastique, acrosport
- Jongleries
- Clown, théâtre, mise en scène

N'hésitez plus à venir nous rejoindre tous les jeudi, de 17h30 à 18h45, pour les enfants à partir de 4 ans.

Contact: circus.atomic@gmail.com
09.51.20.68.37





Que faisons nous ?

- Nous participons financièrement à la coopérative scolaire (environ 1500€)
- Nous représentons en collaboration avec la liste «Autan des enfants» les parents aux différentes instances (école, mairie, cantine, Terre du Lauragais)
- Nous organisons plusieurs manifestations pour animer le village
- Médiation et écoute entre les parents et l'école

Manifestations prévues par l'association A Fond l'école pour cette nouvelle année :

- Goûter des enfants lors du CROSS de l'école **le 9 octobre 2019**
- Lâcher de ballons et vin Chaud **le 15 décembre 2019**
- Animations Jeux de Société
- Tombola Géante **le 15 mars 2020**
- Repas de Fin D'année **courant juin 2020**

Nouveauté

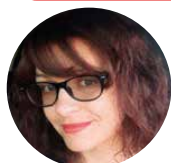
Cette année nous pensons à l'écologie !
Des gobelets réutilisables seront en vente
consignés lors de nos manifestations.

Que vous ayez envie de découvrir l'association, d'apporter votre aide ponctuellement sur les manifestations, de vous impliquer dans la vie de l'école en siégeant aux conseils d'école ou de vous investir avec de nouvelles propositions, vous êtes les bienvenus! L'association vit pour les enfants et grâce à l'investissement des parents d'élèves. L'association pourra perdurer à condition d'avoir du soutien.

ON A BESOIN DE VOUS !

Plus de renseignements
Via notre adresse mail : afondlecole@ml.free.fr
Par téléphone : Alexia Thiery - 0624811461

Bureau de l'association



ALEXIA
THIERY
Présidente



GAËLLE
ROGER
Secrétaire



FLORIAN
BELLVERT
Trésorier



JÉRÔME
DAURAT
Trésorier adjoint



CHRISTINE
WENDING



MARJORY
MONESTIER



MARJORIE
MONTAGNE

JANVIER 2020

- 12** – Vœux de la Municipalité
à 15h30 au Foyer rural
- 15** – Lézards Martiaux – rencontre
adhérents de 14 h à 18 h
- 18** – Yoga Together – stage à 17h30
- 18** – Joyeuses Pétrolettes – AG
- 22** – Détente & Bien Etre – AG
et Galette des Rois

FÉVRIER 2020

- 01** – Lézards Martiaux – passage
de grade à partir de 9h
- 29** – Détente & Bien Etre
Stage au DOJO de 14h à 18h

MARS 2020

- 01** – Comité des Fêtes de
Caussidières – LOTO à 14H30
- 14** – Yoga Together – stage à 17h30
- 15** – A Fond l'Ecole – LOTO

AVRIL 2020

- 25 - 26** – JPSL - Sortie annuelle
- 26** – Détente & Bien Etre – DOJO –
Sortie Vélo
Saint-Léon de France – sortie en
Lot et Garonne (date à préciser)

MAI 2020

- 16** – Yoga Together – stage à 17h30-
- 21** – Reprise des concours de
pétanque tous les jeudi soir à
21 h

JUIN 2020

- 07** – Concours officiel de pétanque
- 13** – Yoga Together – stage à 10h00
- 14** – ACCA – Fête de la chasse
- 20** – Lézards Martiaux
Passage de grade dès 9 h
- 25** – ATOMIC CIRCUS
Spectacle de fin d'année
- 28** – Vide grenier organisé
par Détente & Bien Etre

JUILLET 2020

- 02** – Joyeux Cochonnet
19 h semi nocturne
- 24-25-26** – Fête locale
de Saint-Léon

AOÛT 2020

- 01** – Concours officiel de pétanque
à 14 h 30 en doublettes
- 22-23-24** – Fête locale
de Caussidières
- 29** – JPSL – Grillade de rentrée
- 29** – Réunion de rentrée des
associations à 10h30
à la mairie

SEPTEMBRE 2020

- 05** – Forum des associations

bulletin

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2019

Date de la convocation: 15/02/2019

Membres en exercice: 15

Membres présents à la séance: 11 / 15

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, David COLOMBIES, Barbara MORIN et Michel GONCALVES.

Excusés: Françoise CASES (Procuration à GONCALVES), Jean-Jacques DERS (Procuration à CAZAUX), Malika TAHAR (Procuration à PEZ) et Christian MAZAS.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: CAZAUX Gilbert

Pour 8 voix: Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, David COLOMBIES, Barbara MORIN

Abs 2 voix: GONCALVES Michel, CASES Françoise

Approbation du compte rendu de la séance du 13/12/2018:

Pour 9 voix: Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, David COLOMBIES, Barbara MORIN

Abs 2 voix: GONCALVES Michel, CASES Françoise

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 13/12/2018 est approuvé.

1/ CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME MULTI SPORTS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de créer une plate-forme multi sports sur le terrain de football communal, 3 entreprises ont été consultées pour la création de la plate-forme et 3 autres entreprises pour la fourniture et la pose de l'aire de multi jeux.

TRAVAUX	ENTREPRISE	PRIX TTC
Création d'une plate-forme	CAZAL T.P.	21 722.40
Création d'une plate-forme	EIFPAGE ROUTE	28 381.20
Création d'une plate-forme	Travaux Publics Toulousains	39 252.00
Fourniture et pose aire multi-jeux	CASAL SPORT	45 060.00
Fourniture et pose aire multi-jeux	AGORESPACE	46 920.00
Fourniture et pose aire multi-jeux	HUSSON	45 464.20

Pour ces travaux, des demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental, de la Caisse d'allocation Familiale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Un emprunt sera réalisé en cours d'année, pour financer la part restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir

délibéré, décide par 12 voix Pour et 2 Abstentions (GONCALVES et CASES):

- **De retenir** les devis de:

* La Société CAZAL TP pour la création de la plate-forme pour un montant de 18 102 €HT (21 722.40 €TTC)

* La Société CASAL SPORT pour la fourniture et la pose d'une aire multi jeux pour un montant de 37 550 €HT (45 060.00 €TTC)

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

2/ Baux Locatifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune loue à des particuliers 3 logements communaux, et 2 bâtiments commerciaux.

Quatre de ces baux étant parvenus à échéance, il convient de se prononcer sur les renouvellements des baux locatifs suivants:

• Bail du logement du presbytère

Durée 3 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2021, pour un loyer mensuel de 650 €

• Bail du logement de la poste

Durée 3 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2021, pour un loyer mensuel de 130 €

• Bail commercial de l'épicerie

Durée 3 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2021, pour un loyer mensuel de 200 €

• Bail commercial du salon de coiffure

Durée 3 ans, du 01/01/2019 au 31/12/2021, pour un loyer mensuel de 300 €

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix Pour et 2 Abstentions (GONCALVES et CASES):

- **De renouveler** pour une nouvelle durée de 3 ans (du 01/01/2019 au 31/12/2021) les baux suivants:

• Bail du logement du presbytère

Pour un loyer mensuel de 650 €, à Monsieur et Madame SANZ.

• Bail du logement de la poste

Pour un loyer mensuel de 130 €, à Monsieur et Madame DEVAUX

• Bail commercial de l'épicerie

Pour un loyer mensuel de 200 €, à la SNC AU DANGHO.

• Bail commercial du salon de coiffure

Pour un loyer mensuel de 300 €, à Madame HOUY Vinciane

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats de location, et tout document relatif à cette affaire.

3/ RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC Chemin de Ronde, Rue de La Boulangerie et Rue de L'Eglise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la demande de la commune du 22/01/2019, concernant la rénovation de l'éclairage public Chemin de ronde, Rue de la

Boulangerie et Rue de l'Eglise, (référence: 6 AS 187), le SDEH-G a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante:

Travaux liés au renforcement du réseau basse tension réalisé Chemin de ronde sur le poste P1 « Village » (financement 100% SDEH-G) où les conducteurs nus seront remplacés par un câble torsadé avec un conducteur spécifique pour l'éclairage public, la repose des vieux luminaires énergivores n'étant pas conseillée.

- Dépose de 17 appareils d'éclairage de type « Routier » de puissance 50 watts (x1), 70 watts (x14) et 100 watts (x2) sodium HP.
- Fourniture et pose de 17 appareils LED routier de 35 watts maximum sur les poteaux en béton existants, remplacement de toutes les consoles par des crosses en acier de diamètre 50 mm avec une inclinaison de 5° pour limiter les nuisances lumineuses (longueur à définir selon l'étude technique).

Economies d'énergie:

- Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C.104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.
- Intégration de dispositifs permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit.
- Sauf zone à configuration particulière (Accès PMR, piétons, niers,...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.

L'esthétique et les caractéristiques techniques des luminaires seront définies précisément lors de l'étude technique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEH-G, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

- TVA (récupérée par le SDEH-G) 3 248 €
 - Part SDEH-G 13 200 €
 - **Part communale (estimation) 4 177 €**
- Total 20 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEH-G demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix Pour et 2 Abstentions (GONCALVES et CASES):

- **D'approuver** l'avant-projet sommaire.
- **De couvrir** la part restant à charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEH-G.

4/ Réalisation d'un branchement et mise en place d'un coffret prise marché triphasé 36 KVA sur la place du village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 23/11/2018, concernant la réalisation d'un branchement et mise en place d'un coffret prises marché triphasé 36 KVA sur la place du village (référence: 6 BT 489/490), le SDEH-G a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante:

6 BT 489 – raccordement:

- Fourniture et pose d'un module pour le branchement triphasé 36 kva dans le coffret REMBT existant
- Pose à côté d'un coffret abri compteur/disjoncteur triphasé

- Réalisation du génie civil et du câblage HN 4x35 mm² alu.

6 BT 490 – coffret prises marché:

- Fourniture et pose d'un coffret prises marché avec protections différentielles équipé de 6 prises monophasées 16 A et 1 prise triphasée 32 A.

Nota:

- Avant la mise en service réalisée par ENEDIS sur production du certificat CONSUEL transmis par le SDEH-G (le numéro de PDL sera communiqué dès réception), la Mairie devra choisir un fournisseur d'électricité et déterminer la puissance exacte à souscrire pour le contrat d'abonnement.

Compte tenu des règlements applicables au SDEH-G, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit:

6 BT 489 – raccordement:

- Part SDEH-G 1 455 € TTC
 - **Part communale (estimation) 624 € TTC**
- Total 2 079 € TTC

6 BT 490 – coffret prises marché:

- TVA (récupérée par le SDEH-G) 650 €
 - Part SDEH-G 2 310 €
 - **Part communale (estimation) 1 165 €**
- Total 4 125 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEH-G demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'approuver** l'avant-projet sommaire.
- **De couvrir** la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEH-G.

5/ Opposition au transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de communes – procédure de minorité de blocage

Continuant la séance, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté de communes des Terres de Lauragais est compétente en matière d'eau et d'assainissement en compétence optionnelle.

Cependant, pour l'assainissement, l'intérêt communautaire précise que la communauté de communes est compétente en matière d'assainissement non collectif uniquement.

Il rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » des

communautés de communes est venue aménager les modalités de ce transfert sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

Il est ainsi prévu que, les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçait pas l'une ou l'autre de ces deux compétences au moment de la publication de la loi précitée, puissent délibérer, sous certaines conditions, pour reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

Cette minorité de blocage interviendra si, au moins, 25 % des communes représentant 20% de la population intercommunale ont délibéré pour s'opposer au transfert, **au plus tard jusqu'au 30 juin 2019**.

Cependant, s'agissant spécifiquement de la compétence obligatoire « assainissement », qui comprendra à la fois le collectif et le non collectif, le législateur a souhaité étendre le champ de la minorité de blocage aux communes membres d'une communauté de commune exerçant, à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, uniquement les missions relatives au service public de l'assainissement non collectif, ce qui est actuellement le cas de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Dans un tel cas, les communes membres de cette intercommunalité conservent la possibilité de délibérer afin de reporter, du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026, la date de transfert obligatoire à la communauté de communes des terres du Lauragais des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, telles que définies au III de l'article L.2224-8 du CGCT.

Considérant que la communauté de communes des Terres du Lauragais n'est compétente que pour la composante « assainissement non collectif » de la compétence assainissement des eaux usées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir s'opposer au transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, des missions relatives au service public de l'assainissement collectif, telles que définie au III de l'article L.2224-8 du CGCT.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De s'opposer** au transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, des missions relatives au service public de l'assainissement collectif,

telles que définie au III de l'article L.2224-8 du CGCT.

6/ Tarif de La cantine scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le tarif de la cantine scolaire est actuellement de :

- 2.50€ le repas enfant
- 3.50€ le repas adulte

La Société OCCITANIE RESTAURATION fournit les repas au prix suivant :

- Repas maternelle = 2.84€
- Repas Primaire = 2.95€
- Repas adulte = 3.27€
- Goûter = 0.84€

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 13 voix Pour et 1 Abstention (ESCACH) :

- **De fixer** à compter du 01/09/2019, le prix du repas à la cantine scolaire au tarif suivant :

- Repas maternelle = 2.80€
- Repas primaire = 2.80€
- Repas adulte = 3.80€
- Goûter = 0.84€ (ou prix facturé par la Société de restauration collective.

6/ Aide aux familles

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les demandes d'aide financière de la commune, déposées par les parents d'élèves, pour :

- **Sortie scolaire en classe de neige du collège de Nailloux**
- **Sortie scolaire à Cadéac de l'école de Saint-Léon**
- **Prise en charge de la cantine scolaire à l'école de Saint-Léon**

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre** en compte le barème du Conseil Départemental pour les aides aux familles.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- **De préciser** sur une annexe jointe à la présente délibération, et destinée à la Trésorerie, le bénéficiaire de l'aide et son montant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2019

Date de la convocation: 05/04/2019

Membres en exercice: 15

Membres présents à la séance: 11/15

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Jean-Jacques DERS, Malika TAHAR, Barbara MORIN, Christian MAZAS, Françoise CASES et Michel GONCALVES.

Excusés: Andrée PEZ (procuration à CAZAUX), Henri GERS (procuration à POUNT-BISET), Claude POKROPEK (procuration à DERS), David COLOMBIES (procuration à LANDET)

Membres du CCAS présents à la séance: 5/9

Présents: Mesdames et Messieurs LANDET Jean-Claude, MARRASSE Nelly, CASES Françoise, BOULANGER Jocelyne, SANZ Arsène,

Excusés: DEMAY Jacques (procuration à SANZ), COLLAO Hélène, COLOMBIES David (procuration à LANDET), POKROPEK Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance: ESCACH Magali

Pour 11 voix: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Pierre POUNT-BISET, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Jean-Jacques DERS, Malika TAHAR, Barbara MORIN, Andrée PEZ, Henri GERS, Claude POKROPEK, David COLOMBIES

Abs 3 voix: GONCALVES Michel, CASES Françoise, MAZAS Christian

Approbation du compte rendu de la séance du 11/04/2019:

Pour 12 voix: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Jean-Jacques DERS, Malika TAHAR, Barbara MORIN, Andrée PEZ, Henri GERS, Claude POKROPEK, David COLOMBIES

Abs 3 voix: GONCALVES Michel, CASES Françoise, MAZAS Christian

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 11/04/2019 est approuvé.

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU C.C.A.S. 2018, dressé par Madame FRAISSINET CHRISTINE, receveur.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du C.C.A.S. de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du C.C.A.S. de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la

journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget du C.C.A.S. de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Décide par à l'unanimité que le compte de gestion du C.C.A.S. dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

2/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S. 2018

Le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Madame ESCACH Magali, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif du C.C.A.S. de l'exercice 2018 dressé par Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du C.C.A.S., lequel peut se résumer ainsi:

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 521.81	0.00	4 521.81
Recettes	6 000.00	0.00	6 000.00
Total	1 478.19	0.00	1 478.19
Résultat 2017	576.81	16 222.00	16 798.81
Total	2 055.00	16 222.00	18 277.00
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Global	2 055.00	16 222.00	18 277.00

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de l'année et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ Vote du BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S. 2019.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'Administration du CCAS, de la proposition de budget primitif 2019 du Centre Communal d'Action Sociale, élaboré par la commission finance.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de **24 277.00 €**

Section de fonctionnement = **8 055.00 €**

Section d'investissement = **16 222.00 €**

Le Conseil d'Administration du CCAS, entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'approuver** la proposition de budget primitif 2019 du C.C.A.S., équilibré à la somme totale de 24 277.00 €.

4/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018, dressé par Madame FRAISSINET CHRISTINE, receveur.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires assainissement de l'exercice 2018 et

les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif assainissement de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES), que le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF Assainissement 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame ESCACH Magali, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2018, dressé par Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif assainissement, lequel peut se résumer ainsi:

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	80 415.90	30 446.99	110 862.89
Recettes	106 624.83	32 393.00	139 017.83
Total	26 208.93	1 946.01	28 154.94
Résultat 2017	- 19 246.84	2 822.70	- 16424.14
Total	6 962.09	4 768.71	11 730.80
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Global	6 962.09	4 768.71	11 730.80

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de l'année et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES), les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6/ Vote du BUDGET PRIMITIF assainissement 2019.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la proposition de budget primitif assainissement 2019, élaboré par la commission finance.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de **338 763.63 €**

Section de fonctionnement = **107 889.34 €**

Section d'investissement = **230 874.29 €**

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES):

- D'approuver la proposition de budget primitif assainissement 2019, équilibré à la somme totale de 230 874.29 €.

7/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018, dressé par Madame FRAISSINET Christine.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires communaux de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES), que le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

8/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame ESCACH Magali, premier adjoint au maire, délibérant sur le compte administratif communal de l'exercice 2018, dressé par Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif communal, lequel peut se résumer ainsi:

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	871 548.20	136 567.35	1 008 115.55
Recettes	1 034 451.54	274 278.65	1 308 731.19
Total	162 904.34	137 711.30	300 615.64
Résultat 2017	146 354.75	- 189 838.51	- 43 483.76
Total	309 259.09	- 52 127.21	257 131.88
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Global	309 259.09	- 52 127.21	257 131.88

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan de l'année et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES) , les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9/ Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget communal.

Après avoir entendu le compte administratif communal 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, Considérant que le compte administratif communal l'exercice 2018, présente un excédent de fonctionnement de 309 259.09€, un déficit d'investissement de 52 127.21€.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES):

- **D'affecter** ce résultat comme suit:

Résultat à affecter	309 259.09
Solde d'exécution d'investissement	- 52 127.21
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	52 127.21
Affectation:	
En réserve d'investissement R 1068	52 127.21
En report de fonctionnement R 002	257 131.88
En report d'investissement D 001	52 127.21

10 / Vote du taux 2019 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la commission finance propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2019, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de **22 559.00€**, par rapport à 2018, ce qui suffit à équilibrer le budget communal.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES):

- **De fixer** pour l'année 2019 le taux des 3 taxes directes locales à:

TAXE	Taux 2018%	Taux 2019%
Taxe d'habitation	21.78	21.78
Taxe foncière bâtie	23.29	23.29
Taxe foncière non bâtie	113.22	113.22
Produit fiscal	581 369€	603 928€

- **De mandater** Monsieur le Maire pour signer tout acte se rapportant à cette affaire.

11/ Vote du budget primitif communal 2019.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la proposition de budget primitif communal 2019, élaboré par la commission finance.

Ce budget est présenté équilibré à la somme de **2 111 052.81€**

Section de fonctionnement = **1 289 309.89€**

Section d'investissement = **821 742.92€**

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (MAZAS et CASES) et 1 voix CONTRE (GONCALVES):

- **D'approuver** la proposition de budget primitif communal 2019, équilibré à la somme totale de 2 111 052.81€.

12/ Subventions 2019 aux associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer aux diverses associations de la commune une subvention de fonctionnement, dans l'enveloppe budgétaire de 20 000€ votée à l'article 6574 du budget primitif communal 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (GONCALVES):

- **D'attribuer** pour l'année 2019 aux diverses associations de la commune, les subventions suivantes:

ASSOCIATIONS	Attribué en 2018	Versé en 2018	Proposition 2019
ACCA	160	160	200
ACVA de Nailloux	50		50
A fond l'école	160		200
Amicale Pompiers Auterive	50		50
APGC Venerque	50		50
Arbres et Paysages d'Autan	100	100	100
ASSL Foot-Tennis			
Association musicale	160	160	200
Autan les enfants	160		200
Cie C'était demain			
Comité des fêtes de Caussidières	4 500	4 500	4 500
Comité des fêtes de Saint-Léon	8 500	8 500	8 500
Comité local FNACA	160	160	200
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Détente et bien être	160	160	200
Joyeux cochonnet	160		200
Joyeuses pétrolettes	160	160	200
Lézard martiaux	160	160	200
Mille et une couleurs	160		
Multi danse			

Suite du tableau en page suivante

ASSOCIATIONS	Attribué en 2018	Versé en 2018	Proposition 2019
Passion trail lauragais	160	160	200
Prévention routière	100	100	100
Saint-Léon de France			
Temps danse			
Temps libre	160	160	200
Resto du cœur	100	100	100
Divers et imprévus	2 630		2 350
TOTAL en euros	20 000	16 580	20 000

- **Que le versement** de ces subventions est soumis à la présentation par chaque association de leur budget prévisionnel, de leur bilan financier, de leur attestation d'assurance RC ainsi que du compte rendu de leur dernière assemblée générale.

13/ Vacataire d'été

Monsieur le Maire a reçu la candidature d'un étudiant de la commune pour un poste de vacataire d'été.

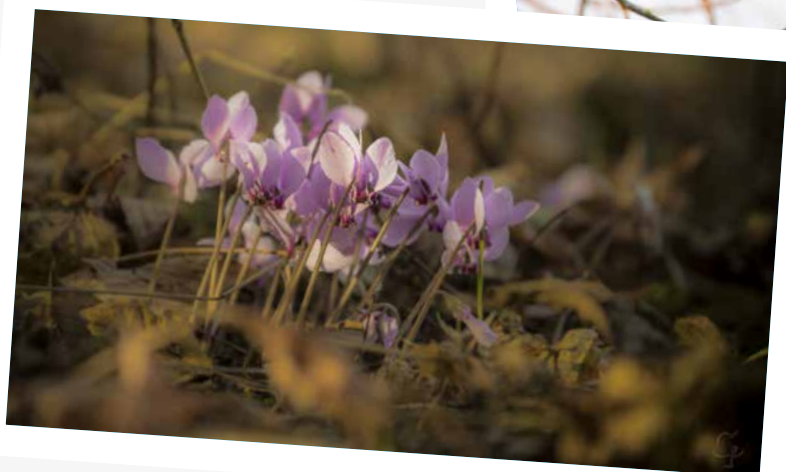
14/ Travaux de climatisation des salles communales

La délibération du Conseil Municipal en date du 10/07/2018 étant erronée, doit être annulée. En effet, le devis présenté par l'entreprise DOMIS ne concernant que la pose du matériel prévu dans le devis de l'entreprise REXEL;

Afin de climatiser et de chauffer la salle des fêtes de Saint-Léon, la salle du Relai des Assistantes Maternelles et la salle de TAE Kwen Doe, deux entreprises ont fourni les propositions suivantes:

Entreprise	Salle des Fêtes	Salle du RAM	Salle du TKD
DOMIS + REXEL	15 231.60€	5 825.55€	5 825.89€
ECO PREST	11 391.67€	2 691.67€	3 340.00€

Délibération ajournée à la prochaine séance du Conseil Municipal.



*Avec l'aimable autorisation
de Claude Pokropek ©*

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2019

Date de la convocation: 14/05/2019

Membres en exercice: 15

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, Jean-Jacques DERS, Malika TAHAR, Barbara MORIN, Françoise CASES et Michel GONCALVES.

Excusés: Magali ESCACH (Procuration à PEZ), David COLOMBIES (Procuration à POUNT-BISET) et Christian MAZAS.

Secrétaire de séance: Andrée PEZ

Pour 10 voix: Jean-Claude LANDET, Pierre POUNT-BISET, COLOMBIES David, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, , Barbara MORIN, CAZAUX Gilbert, TAHAR Malika, Jean-Jacques DERS,

Abs 2 voix: GONCALVES Michel, CASES Françoise

Approbation du compte rendu de la séance du 11/04/2019:

Pour 12 voix: Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, COLOMBIES David, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, , Barbara MORIN, Gilbert CAZAUX, Malika TAHAR, Andrée PEZ, Jean-Jacques DERS,

Abs 2 voix: GONCALVES Michel, CASES Françoise

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 11/04/2019 est approuvé.

1/ Cession de parcelle à Mme et Mr Guionie:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur et Madame GUIONIE désirent acquérir une partie de la parcelle communale B 1316 devant leur propriété, afin d'y construire un garage, conformément au plan joint en annexe.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 voix Pour, 1 Abstention (CASES) et 1 Voix Contre GONCALVES):

- **De céder** à Monsieur et Madame GUIONIE une partie (22 m²) de la parcelle communale B 1316 formant un espace public devant leur propriété, au prix de 20€ le m².

- **Que** les frais de géomètre et de notaire seront supportés par le preneur.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

2/ Cession de voirie à Mr GERS Charles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur GERS Charles, souhaite reprendre la pleine propriété du chemin de Trévigne, qu'il avait cédé à la commune en 1991.

Il indique que Monsieur GERS est le seul usager de ce chemin, et que ce chemin ayant depuis été classé dans la voirie communale sous la dénomination de VC38 de Trévigne sur une longueur de 420 m linéaires, il convient avant toute aliénation de lancer une procédure de déclassement de cette voie, et de consultation du service des domaines pour son évaluation.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 13 Voix Pour et 1 Abstention (GONCALVES):

- **De lancer** une procédure de déclassement de la Voie Communale n° 38 de Trévigne.

- **De demander** une évaluation de cette voie au service des domaines

- **Que les frais** de géomètre et de Notaire seront pris en charge par le preneur

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3/ Bail du logement de L'école de Caussidières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame MORIN Barbara ayant résilié à compter du 30 avril le bail de location du logement de l'école de Caussidières, il convient de rechercher un locataire pour ce logement.

Il propose la candidature de Monsieur et Madame MARTY Jacques et Nathalie, à compter du 01/07/2019, pour un loyer mensuel de 450€.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 Voix Pour et 2 Abstentions (CASES et GONCALVES):

- **D'établir** un bail de location d'une durée de 3 années consécutives, du 01/07/2019 au 31/06/2022 avec Monsieur et Madame MARTY Jacques et Nathalie.

- **De fixer** le montant du loyer mensuel à la somme de 450.00€, payable le 5 de chaque mois à la Trésorerie de Villefranche de Lauragais.

- **De fixer** le montant du dépôt de garantie à 1 mois du loyer principal, soit à la somme de 450.00€, qui sera versée le 5 juillet sur le compte de la commune à la Trésorerie de Villefranche de Lauragais.

- **De mandater** Monsieur le Maire pour signer le bail ci-annexé, l'état des lieux et tous les avenants s'y rapportant.

4/ Bail de la salle des fêtes de Saint-Léon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors de la séance du 10/07/2018, il a été décidé la location ponctuelle de la salle des fêtes de Saint-Léon aux habitants de la commune pour une période test de 1 an.

La Trésorerie demande au Conseil Municipal de valider cette location par délibération fixant les tarifs, et validant la convention annexée.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'approuver** la location ponctuelle de la salle des fêtes de Saint-Léon, dans les conditions définies dans la convention ci-annexée.

- **De fixer** à la somme de 150€ la location de la salle des fêtes de Saint-Léon, à la somme de 500€ la caution de garantie du mobilier et à 100€ la caution du ménage.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions de location et tout document relatif à cette affaire.

5/ Demande de subvention atelier municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le permis de construire un bâtiment abritant l'atelier municipal ayant été déposé, et l'avant-projet ayant été validé par la commission travaux, il convient de demander une subvention pour aider la commune à financer cet investissement.

Le Cabinet Le 23 Architecture a estimé le coût de la construction de ce bâtiment à la somme de 244 230.40€ (293 076.48€ TTC)

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 12 Voix Pour, 1 Abstention (CASES) et 1 Voix Contre (GONCALVES):

- **De demander** à la Préfecture de la Haute-Garonne, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et à la Région Occitanie, une subvention pour aider la commune à financer cet investissement.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/07/2019

Date de la convocation: 24/07/2019

Membres en exercice: 15

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSE, Henri GERS, Jean-Jacques DERS, Malika TAHAR, Christian MAZAS, Françoise CASES, Michel GONCALVES

Excusés: Claude POKROPEK (procuration à CAZAUX) David COLOMBIES et Malika TAHAR

Secrétaire de séance: Nelly MARRASSE

Pour: 9 voix: Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Claude POKROPEK, Henri GERS, Jean-Jacques DERS,

Abs: 3 voix:

Christian MAZAS, Françoise CASES, Michel GONCALVES

Approbation du compte rendu de la séance du 20/05/2019:

Pour: 9 voix: Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Gilbert CAZAUX, Claude POKROPEK, Henri GERS, Jean-Jacques DERS, MARRASSE Nelly.

Abs: 3 voix:

Christian MAZAS, Françoise CASES, Michel GONCALVES

Le compte rendu de la séance du 20/05/2019 est approuvé.

1/ APPROBATION DU RAPPORT CLECT N°4 (révision libre enveloppe «voirie»):

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission:

- D'une part de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci;

- D'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

- La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

- Il revient à la CLECT, telle qu'il est défini par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

- Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

- C'est ainsi que la CLECT s'est réunie 28 juin 2019, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune (le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT, joint en annexe)

Monsieur le Maire informe que par courrier recommandé en date du 15/07/2019, le Président de la CLECT des Terres du Lauragais a transmis le rapport établi par la CLECT en date du vendredi 28 juin 2019 relatif à:

Rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe «voirie»

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Il rappelle que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant le 2 tiers de la population de l'EPCI ou le 2 tiers des communes représentant la moitié

de la population de l'EPCI) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport n°4 «révision de l'enveloppe libre voirie» dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Monsieur le Maire donne lecture du présent rapport et vu l'exposé qui précède demande au conseil municipal, conformément

- Code général des collectivités locales,

- Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

- A l'avis favorable de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées en date du vendredi 28 juin 2019,

- De bien vouloir se prononcer sur ledit rapport.

Le conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 3 abstentions (MAZAS, CASES et GONCALVES)

- **D'approuver** le Rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe voirie en date du 28 juin 2019 tel que présenté en annexe,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2/ Terrassement du parking de l'atelier municipal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'afin de terrasser l'ensemble de la parcelle B 400, destinée à recevoir la construction de l'atelier municipal et d'un parking, un devis a été demandé à plusieurs entreprises de travaux publics, pour une mise à niveau de la rue de la Forge et un empiérement.

Entreprise	Montant HT en€	TVA	Montant TTC
ETPM	79 200.00	15 840.00	95 040.00
CAZAL	64 930.00	12 276.28	77 656.28
EIFFAGE	102 203.50	20 440.70	122 644.20
DE BIASI	53 510.00	10 702.00	64 212.00

Ces travaux devraient être effectués fin d'été, début d'automne, afin de ne pas retarder la construction de l'atelier municipal.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour aider la commune à financer cette opération.

Madame Françaises CASES et Messieurs Christian MAZAS et Michel GONCALVES refusent de participer au vote car le choix de l'entreprise chargée des travaux n'était pas prévu, selon eux, dans l'ordre du jour du conseil municipal.

Le conseil municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10 voix pour):

- **De retenir** la proposition de la Sté DE BIASI pour le terrassement et l'empiérement de la parcelle communale B 400, afin d'y installer un parking public et gratuit,

- **De demander** au Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention pour aider la commune à financer cette opération,

- **D'autoriser** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3/ Demande de prêt aire multi-jeux :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de financer la création d'une aire multi-jeux, sur le terrain de sport communal, une demande d'un prêt de 55 000.00 euros a été demandée à plusieurs organismes financiers.

Organisme	Durée	Taux	Annuité	Total
CAISSE D'EPARGNE	20 ans	1.60%	3215.00€ x 20	64 703.60€
	15 ans	1.60%	4153.27€ x 15	62 300.55€
	10 ans	1.60%	5995.52€ x 10	59 955.20€
Frais de dossier: 150€				
CREDIT MUTUEL	20 ans	2.19%	3425.61€ x 20	68 512.16€
	15 ans	1.58%	4147.07€ x 15	62 206.63€
	10 ans	1.03%	5816.36€ x 10	58 162.63€
Frais de dossier: 55€				
CREDIT AGRICOLE	20 ans	1.05%	3967.80€ x 15	59 517.00€
	15 ans	0.70%	5699.56€ x 10	56 995.60€
	10 ans	0.70%	5699.56€ x 10	56 995.60€
Frais de dossier: 100€				
BANQUE POSTALE	20 ans	1.17%	3094.08€ x 20	61 893.90€
	15 ans	0.96%	3948.42€ x 15	59 266.51€
	10 ans	0.71%	5707.79€ x 10	57 085.17€
Frais de dossier: 100€				

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer la durée l'amortissement de ce bien et de **retenir l'offre la plus avantageuse.**

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 3 abstentions (MAZAS, CASES et GONCALVES):

- De retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 55 000 euros destiné à financer la construction d'une aire multi-jeux, au taux fixe de 0.70% remboursable sur 10 ans par 10 annuités de 5 699.56 euros.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4/ Vacataire d'été :

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que par délibération en date du 29/07/2019, l'assemblée a créé un poste de saisonnier, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dû aux congés d'été des agents titulaires.

La période étant limitée à 1 mois, du 01/08 au 31/08, il propose de modifier cette délibération, afin qu'à l'avenir il soit possible d'embaucher 1 ou 2 vacataires durant la période du 01 juillet au 31 août.

Pour cet été, il propose la candidature de Monsieur MARTY Quentin, pour un poste d'adjoint technique, du 15/07/2019 au 25/08/2019.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De modifier la délibération du 29/07/2015 créant un poste de saisonnier, en fixant la période d'accroissement saisonnier d'activités due aux congés des agents titulaires, du 1^{er} juillet au 31 août de chaque été,

- Que durant cette période, il sera recruté 1 ou 2 agents pour assurer les fonctions d'agent d'entretien à temps complet,

- Que la rémunération de cet agent ou de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut correspondant au premier échelon du grade de recrutement,

- Que les crédits nécessaires seront prévus annuellement au budget de la commune,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de Madame BRAZ DOS SANTOS Natalia, qui remplace Madame MORGANA Muriel en arrêt maladie, ne pouvant être renouvelé, l'assemblée doit se prononcer sur la création d'un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet, afin de la nommer stagiaire, ou sur la suppression de ce poste.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

Service	Grade	Emploi	Nom	Cat.	Durée
Administratif	Attaché	Secrétaire de Mairie	BORDES D	A	TC
Administratif	Adjoint admin.	Agent d'accueil	MARIO G	C	TC
Administratif	Adj tech. 2c	Gérante agence postale	DA COSTA C	C	21h
Technique	Adj tech. 2c	Agent d'entretien	DEMAY G	C	TC
Technique	Adj tech.	Agent d'entretien	BARES C	C	TC
Ecoles	ATSEM princ 2c	ATSEM	BROUSSE G	C	30 h
Ecoles	ATSEM princ 2c	ATSEM	DEMAY S	C	30 h
Ecoles	ATSEM princ 2c	ATSEM	MARTIN H	C	30 h
Ecoles	Adj tech.	Agent de service	DEMAY A.M	C	TC
Ecoles	Adj tech.	Agent de service	MORGANA M	C	20 h
Ecoles	Adj tech 2c	Commis de cuisine	CECCONATO D	C	TC
Ecoles	Adj tech	Agent de service	BRAZ N	C	25 h

- De modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit:

- De mandater Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2019

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Magali ESCACH, Pierre POUNT-PISET, Gilbert CAZAUX, Nelly MARRASSÉ, Christian MAZAS, Françoise CASES et Michel GONCALVES, Mr Claude POKROPEK, Mme Barbara MORIN, Mr David COLOMBIES

Excusés : Mme Malika TAHAR

Secrétaire de séance : Mme ESCACH Magali

1/ APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103-6, L 153-14 et R 153-3;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 ayant prescrit la révision du PLU et précisé les modalités de concertation;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 14/04/2016 décidant d'appliquer à l'élaboration du PLU les articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016;

Vu la décision de dispense d'évaluation environnementale n°2019DK015 prise par la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie en date du 26 avril 2019;

Vu le projet du PLU.

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire;

Monsieur le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de concertation définies par la délibération en date du 12 décembre 2014, à savoir :

- Mise à disposition du public d'un cahier pour consigner les observations,
- Information par voie de presse et affichage,
- Exposition du projet par cartes dans la salle Conseil Municipal,
- Tenues de permanences par les élus pour répondre aux préoccupations des habitants,
- Réunion publique pour informer le public des différents projets.

Celles-ci se sont déroulées de la manière suivante :

- Mise en place d'un cahier permettant de recueillir les observations des personnes ainsi que les courriers reçus,
- Mise à disposition des éléments d'études au secrétariat de la mairie pour consultation,
- Mise en place de panneaux d'information,
- Mise à disposition d'informations en mairie et sur le site de la commune,
- Réalisation d'une réunion publique,
- Insertion d'un article dans le bulletin municipal,
- Tenues de permanences par les élus pour rencontrer les administrés.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport rédigé par le bureau d'études Paysages joint en annexe à cette délibération, qui a analysé et commenté les demandes des habitants et justifié les suites qui leur ont été données.

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 8 Voix Pour (Jean-Claude LANDET, ESCACH Magalie, POUNT-BISET Pierre, MARRASSÉ Nelly, MORIN Barbara, COLOMBIES David, CAZAUX Gilbert, POKROPEK Claude), 2 Voix Contre (Françoise CASES, Christian MAZAS) et 1 Abstention

(Michel GONCALVES)

- **D'approuver** le bilan de concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

2/ ARRÊT DU PROJET DU Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103-6, L 153-14 et R 153-3;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2014 ayant prescrit la révision du PLU et précisé les modalités de concertation;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 14/04/2016 décidant d'appliquer à l'élaboration du PLU les articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/09/2019 approuvant le bilan de la concertation;

Vu la décision de dispense d'évaluation environnementale n°2019DK015 prise par la mission régionale d'autorité environnementale d'Occitanie en date du 26 avril 2019;

Vu le projet du PLU.

Monsieur le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU);

- Le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal dans sa séance du 28/01/2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD);

- Les principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU;

Le Conseil Municipal ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide par 8 Voix Pour (Jean-Claude LANDET, ESCACH Magalie, POUNT-BISET Pierre, MARRASSÉ Nelly, MORIN Barbara, COLOMBIES David, CAZAUX Gilbert, POKROPEK Claude), 3 Voix Contre (Françoise CASES, Christian MAZAS, Michel GONCALVES)

- **D'arrêter** le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération;

- **De soumettre** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées et consultées.

Conformément aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis :

- A l'Etat (préfecture de Haute-Garonne);
- Au Conseil Régional et au Conseil Départemental;
- A la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture;
- Au PETR chargé du SCOT du Pays Lauragais;
- A la communauté de communes des Terres du Lauragais.

Et à leur demande :

- Aux communes limitrophes;
- Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Conformément aux articles L. 151-12, L. 151-13 et L. 153-13 et à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le projet de PLU annexé seront également transmis :

- A la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers;
- A Tisséo-Collectivités – Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération de Toulouse, autorité organisatrice prévue à l'article L. 123-1 du code des transports;
- Au centre national de la propriété forestière;

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2019

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-Claude LANDET, Pierre POUNT-BISET, Andrée PEZ, Nelly MARRASSÉ, Henri GERS, Claude POKROPEK, Malika TAHAR, David COLOMBIES, Christian MAZAS, Françoise CASES et Michel GONCALVES.

Excusés: ESCACH Magali (Procuration à MARRASSÉ), CAZAUX Gilbert (Procuration à PEZ), DERS Jean-Jacques (Procuration à POUNT-BISET) et MORIN Barbara (Procuration à COLOMBIES)

Secrétaire de séance: MARRASSÉ Nelly.

Annule et remplace la délibération en date du 05 mars 2018 suite à l'intégration de la Rue de l'Epargne et la confection de 2 forages dirigés sous le revêtement en enrobé réalisés par le CD31 en juin 2019.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 8 décembre 2017, concernant l'effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public dans le centre du Bourg – référence 6 AS 125/126, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire comprenant:

Basse tension:

- **Dépose de 700 m de réseau aérien torsadé.**
- **Construction d'un réseau d'environ 700 mètres en souterrain avec reprise des branchements.**

Eclairage public:

- **Dépose de 19 appareils d'éclairage public vétustes à lampes sodium HP 70 et 100 watts (10 en 70 Watts sodium HP et 9 en 100 Watts sodium HP).**
- **Dépose de 3 projecteurs d'illumination de l'église à lampe sodium HP 400 watts.**
- **Création d'un réseau souterrain d'environ 750 mètres de longueur en conducteur U1000R02V dont une partie en tranchée commune avec la basse tension.**
- **Fourniture, pose et raccordement de 15 ensembles simple d'éclairage public sur mâts de 6 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 40 watts.**
- **Fourniture, pose et raccordement de 7 ensembles simple d'éclairage public sur consoles équipées de lanternes décoratives à LED 40 watts.**
- **Fourniture, pose et raccordement de 2 ensembles double d'éclairage public sur mâts de 6 mètres de hauteur équipés de 2 lanternes décoratives à LED 40 watts.**
- **Pose de 3 projecteurs 45 watts LED d'illumination.**
- **Sur la façade de la Mairie et du foyer dépose de 2 lanternes de style 100 watts sodium HP à remplacer par un modèle similaire à LED 25 watts.**

- **Fourniture, pose et raccordement de 5 ensembles simple d'éclairage public sur mâts de 4 mètres de hauteur équipés de lanternes décoratives à LED 36 watts.**

- **Fourniture et pose de 24 boîtiers-prises pour guirlandes lumineuses, équipés chacun d'un disjoncteur 2A - 30 mA, puissance maximale de 200W, afin que la commune puisse y raccorder des motifs lumineux à l'occasion des manifestations festives.**

Economies d'énergie

- **Luminaires relevant de la catégorie 1 de la fiche RES-C-104 du dispositif des certificats d'économie d'énergie.**
- **Intégration de dispositifs permettant une réduction de puissance d'au moins 50% au cœur de la nuit.**
- **Sauf zone à configuration particulière (Accès PMR, piétons, ...) ou demande du maire, les projets d'éclairage relèvent de la classe énergétique A+, la plus économe au regard du schéma de l'ADEME.**

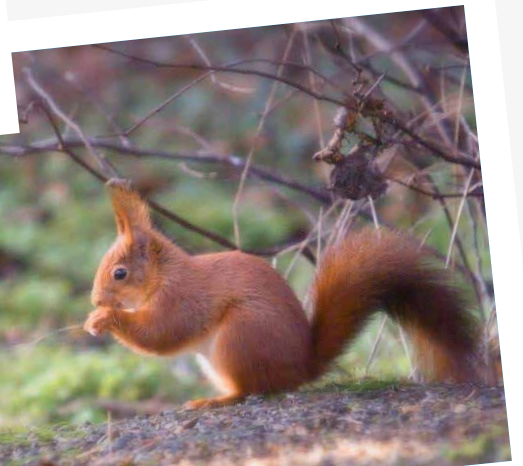
Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit:

- TVA (récupérée par le SDEHG) 65 829 €
 - Part SDEHG 264 835 €
 - **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 83 141 €**
- Total 413 805 €

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière. Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MAZAS, CASES et GONCALVES):

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. ⁽¹⁾



Avec l'aimable autorisation
de Claude Pokropek ©

NOS COMMERÇANTS ET ARTISANS

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

CESSES Jérôme	Kiné	05 62 18 34 33
GILBERT Flora		
CHAUSSEE Nathalie	Médecins Généralistes	05 61 81 12 55
MICHEL Marie		

COMMERCES

AU DHANGO	Epicerie	05 61 81 73 44
HOUY Vinciane	Coiffure	06 13 12 12 37

AGRICULTURE

ARMENGAUD Frédéric	Vente de veau sous la mère	06 86 48 80 26
SCEA BELAIR	Travaux agricoles	05 61 81 32 91
DEBAT Jean-Pierre	Négoce animaux - Vente à la ferme	05 61 81 92 11
GIE de Magalou	Travaux agricoles	05 61 81 97 09

ARTISANS BÂTIMENTS

CESSES Daniel	Terrassements	05 61 27 25 84
COUGET Christian	Plaquiste	06 77 05 76 84
DARBAS Fabrice	Peintre	05 34 66 06 48
DOMIS Frédéric	Multiservices	06 12 52 19 62
Ent FRUCHET	Maçonnerie – Rénovation	06 09 60 51 21 entreprisefruchet@yahoo.fr
PERROT Lionel	Artisan Peintre	05 61 07 68 82 – 06 22 28 63 33 perrot.lionel31@orange.fr
PLAQUISTES du Lauragais	Neuf & rénovation	06 14 95 19 11
SALIOU Jean-Claude	Multiservices Pose de cuisines & terrasses bois	06 62 94 33 64 jeanclaude.saliot@sfr.fr
SOULA Bruno	Plomberie	05 61 81 65 81
SYSTEMPLAC PUGET Ch.	Plâtrerie sèche & technique	06 15 49 19 27

AUTRES SERVICES

Aux Créas 2 Tinou	Créations accessoires femmes & enfants	06 61 55 05 90 www.auxcreas2tinou.fr
Cie des Menestrelli M. PIAGESSE Américo	Musique italienne, animations et spectacles pour enfant, carnivals, Noël...	05 61 81 48 19 – 06 83 78 64 62 http://musique.italienne.com
CONNILLIERE Christian	Psycho-énergéticien	06 20 49 88 07 www.portail.praticien.com
DOU EXPERTISES	Expert d'assurés	05 61 45 26 15 – 06 22 80 15 86 cdex@orange.fr
Ecuries des Houarn FER Gwendolen	Pension pour chevaux	06 82 93 70 51
EURL KEVLAR	Sécurité & Protection	05 61 27 91 59
GUILLAUMON Muriel	Producteur miel	05 34 43 06 48 www.muriel-guillaumon.fr
INFLUENCE GIBEL Véronique	Géobiologie – Radiesthésie – Géobiologie énergéticienne – Reiki	06 70 51 24 71 www.veroniquegibel.fr
L'HOSTIS Cathy	Art thérapeute	06 08 60 45 57
MARRASSE Laurent TOULOUSE MARKETING	Événementiel d'entreprise	06 13 55 87 36 www.toulouse-marketing.fr
MERCIER Jean Louis	Formation Marketing	05 61 81 45 25
CHAULAIC Nathalie Atelier Mosaïque	Pièces uniques – créations sur commande Mural & volume	06 86 26 67 34 mosaique@nathaliechaulaic.com
NERAUDEAU Marie	Secrétariat	05 86 84 01 85 neraudeau.marie@bbox.fr
NYER Bernard	Antiquités – Brocante	06 27 67 20 80
OVALIE Assurances	Courtage d'Assurances	05 34 66 40 89/06 14 48 61 28

HÉBERGEMENT

Château de ROUAIX	Résidence Locative	06 18 40 74 67
DENORME Michel	Gîte	06 79 35 75 13
DUBAC Marie	Gîte	06 21 92 03 75
LABORIE Geneviève	Gîtes	05 61 81 33 70
LAMOUROUX A. Marie	Chambres d'Hôtes - Gîtes ruraux	05 61 81 92 21 – 06 63 65 72 86
MARQUEZ Joëlle	Chambre d'Hôtes	05 61 27 59 45

à votre service !



HÔTEL DE VILLE

**1, place de la République
31560 SAINT-LÉON**

Tél: 05 61 81 92 03 – Fax: 05 61 81 77 41

Courriel: mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr

Horaires d'ouverture Mairie

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi: 8h – 12h / 14h – 17h

Horaires d'ouverture Agence Postale Communale

Du lundi au vendredi – de 8h à 12h

Permanence du Maire

Mercredi: 9h – 12h

Samedi: 10h – 12h

Permanence des Adjoints

Vendredi: 14h – 17h

